



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 juin 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juin 2025

D/2025-013

Aujourd'hui, mardi 10 juin 2025, à 09 heures 39, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE, GIRARD

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/013

*Compte de gestion de l'Administrateur des Finances Publiques
Pour l'exercice 2024 - Avis*

Madame Delphine Jamet, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'adopter la délibération ci-après qui approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques pour l'exercice 2024 :

Aux termes de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques

LE COMITE SYNDICAL

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Trésorier des Finances Publiques, qui comprend les recettes et dépenses au 31 décembre 2024,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2024 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif de la Présidente,

Considérant que la comptabilité de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2024, sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

	Résultat de l'exercice 2024	Résultat net de clôture 2024
Investissement	+ 948 751,69 €	+4 900 320,69 €
Fonctionnement	+ 613 029,83 €	+1 802 161,45 €
Total	+ 1 561 781,52 €	+6 702 482,14 €

Article 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif de la Présidente qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC : + 6 702 482,14 €

Adopté :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 10/06/2025,

**La Présidente,
Delphine JAMET**